

N° 200 - Statos
d'épuration, pompes
du jeune Rurel.

En ce qui concerne la tranche de 400 000 de travaux d'éca (construction d'une statos, d'épuration, nouvelles pompes etc...) le conseil accepte de verser les honoraires dus au service du jeune Rurel sur la base suivante:

jusqu'à 20 000 F = 4%

de 20 000 à 200 000 F = 3%

de 200 000 à 1 000 000 F = 2%